

5 FAÇONS DE PARTICIPER ET DE SOUTENIR NOS ACTIONS

Un
Toit Pour
Tous



Ensemble, agissons !

Retrouvez-nous sur www.untoitpourtous.org



L'ADHÉSION

Être adhérent c'est :

- Partager les valeurs de l'association et ses actions
- Faire progresser la cause de personnes en situation de mal-logement en Isère
- Participer aux prises de décisions lors des assemblées générales
- Apporter un soutien moral et financier à une association locale qui propose des actions de proximité, des solutions concrètes au problème du mal-logement.

L'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Vous pouvez agir à côté de chez vous en finançant la réhabilitation d'un logement via la coopérative foncière solidaire Un Toit Pour Tous-Développement, agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) depuis 2021 (investissement d'une durée minimum de 7 ans).

À QUOI SERT MON ARGENT ?

À produire des logements sociaux de qualité, dans des quartiers attractifs, afin de loger les familles les plus vulnérables et favoriser la mixité sociale et culturelle.

LE DON

En apportant votre soutien financier à Un Toit Pour Tous, association reconnue d'intérêt général, vous contribuez à lutter contre le mal-logement.

LE LEGS

Un Toit Pour Tous est habilitée à recevoir des legs et donations sous forme d'argent ou de valeurs immobilières (un logement, une assurance vie...) sans payer de droits de mutation.

LE BÉNÉVOLAT

Être bénévole c'est :

- Agir concrètement au service des plus vulnérables en apportant sa motivation et son savoir-faire sur le terrain :
 - Aider les familles (bricolage, soutien aux ménages les plus fragiles, recherche de logements sociaux sur internet)
 - S'impliquer dans les projets de l'association, rechercher des mécènes, rédiger pour le site internet
 - Aider à l'application de la loi DALO, aider à la gestion des copropriétés.

LA LOCATION SOLIDAIRE

Être propriétaire solidaire c'est :

- Mettre mon bien en location pour un ménage modeste
- Percevoir des revenus locatifs
- Bénéficier d'une gestion locative professionnelle et sécurisée et de garanties contre les risques d'impayés et les dégradations
- Bénéficier de primes et d'une réduction d'impôt sur les loyers jusqu'à 65%.

À QUOI SERT MON ARGENT ?

- la mobilisation des citoyens et l'interpellation des pouvoirs publics
- le renforcement des dispositifs d'accompagnement social
- les travaux de rénovation thermique
- la gestion et l'entretien des logements
- l'animation et la valorisation de notre réseau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La reconnaissance d'intérêt général de l'association Un Toit Pour Tous permet des réductions fiscales sur le montant de vos dons ou de votre adhésion.